

---

## Bureau de Direction

---

### Compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2020

---

Présents : N. Tocquer, A. Leprince, V. Ricouard, F. Kerbiquet, P.Y. Jouan, F. Stain  
C. Archieri, G. Casale, C. Kerbrat-Ruellan

#### 1. Informations générales

---

##### Campagne des emplois

Selon les informations de la DRH de l'UBO et des élus qui siègent au congrès, les 2 premiers postes d'Enseignants Chercheurs auraient été retenus à l'issue d'un premier tri. En revanche, aucune information n'a été donnée sur les emplois BIATS.

##### Réforme de la formation

Les rencontres avec les acteurs universitaires ont été organisées courant octobre :

- 15/10 : université Rennes 2
- 21/10 : UBS et UBO
- 22/10 : université de Rennes 1

L'objectif principal de ces rencontres était de partager les enjeux de la réforme de la formation initiale.

Les échanges ont porté sur des sujets différents sur les sites universitaires :

- Université de Rennes 2 : capacités d'accueil et conditions de mise en stage. Le Président de l'université et le VP-CFVU ont insisté sur la nécessité de maîtriser les capacités d'accueil, d'autant que toutes les capacités votées n'ont pas été atteintes l'an dernier.
- UBO : méthodologie dans la mise en place de la réforme.
- Université de Rennes 1 : formations et articulation M1/M2, place de la recherche dans le nouveau master
- UBS : concours.

##### Calendrier de la réforme

Suite à l'envoi de la note en juin 2020, la DGESIP a répondu, le 29 septembre, par un courrier adressé au Recteur de l'académie, aux 4 universités et à l'INSPÉ. La DGESIP accuse réception de la note et salue les efforts faits par l'INSPÉ de Bretagne (approche par compétences, expérimentation du 1/3 temps alternant). Elle demande un renforcement de la présence d'enseignants-chercheurs dans la formation et réaffirme le calendrier initial, à savoir un dépôt des maquettes en novembre 2020.

Depuis la mise en place du 2<sup>ème</sup> confinement, un délai a été accordé avec un dépôt des maquettes pour fin janvier 2021.

Certains éléments seront transmis pour fin janvier mais les maquettes ne seront pas totalement finalisées.

N. Tocquer propose aux membres du bureau de direction :

- 1<sup>er</sup> envoi : état d'avancement des travaux (maquette générique) en janvier
- 2<sup>ème</sup> envoi : maquettes finalisées en mars-avril, après passage dans les instances (CFVU)

##### Point sanitaire

La rentrée s'est effectuée dans des conditions particulières.

Un Plan de Continuité Pédagogique a été rédigé courant octobre pour accompagner la bascule vers un enseignement hybride. Parallèlement, un courrier de F. VIDAL est venu limiter les jauges des espaces d'enseignement à 50% de leurs capacités.

Actuellement, seuls les TP autorisés par le Recteur sont organisés.

De plus, à la résidence de l'INSPÉ sur le site de Rennes, 11 étudiants étrangers (sur 13) ont été déclarés positifs. La situation est en cours de régularisation.

## **2. Réforme : construction de la maquette générique**

---

La maquette générique envoyée aux membres du bureau de direction, connue seulement du comité pédagogique et des membres de la direction, sera soumise à discussion lors du séminaire des 18, 19 et 20 novembre.

Le comité pédagogique a construit ce projet à partir :

- Des travaux menés pendant l'administration provisoire,
- Des textes connus à ce jour (notamment le nouveau référentiel),
- Des textes encore en discussion,
- Des travaux menés par les commissions Tronc Commun, Recherche et Alternance.

La maquette générique retrace la philosophie générale de la formation et définit l'architecture générale de la formation.

### Calendrier

A l'issue du séminaire, l'objectif est de stabiliser ce projet et de le soumettre au Conseil de l'Institut du 27 novembre. Ce sera la 1<sup>ère</sup> étape officielle.

Sont prévus les votes suivants :

- 1<sup>er</sup> vote, 27 novembre : architecture globale
- 2<sup>ème</sup> vote, 12 mars : vote maquettes finalisées

### Principes de construction

Ce projet s'articule fortement avec le nouveau référentiel (arrêté de mai 2019).

- Concernant le tronc commun, l'objectif est de maintenir le volume horaire (à défaut de l'augmenter suite à la demande de la commission académique)
- Cohérence de l'offre de la formation : l'architecture globale s'inscrit dans la continuité de la maquette actuelle, avec un rééquilibrage entre UE1 et UE2 (débats à venir). Recherche : renforcement de la place de la recherche (UE spécifique), c'était une demande forte des enseignants-chercheurs. La recherche sera bien identifiée dans la maquette sans pour autant se limiter à cette seule UE.

C. Archieri demande quels principes ont prévalu dans le « rééquilibrage » UE1/UE2 et fait part de ses interrogations quant au positionnement des collègues

- Un fort déséquilibre existait (horaire, ECTS). Le rééquilibrage permet de renforcer le caractère professionnalisant de la formation. Il faut s'attendre à des débats autour de cette question au cours du séminaire.

G. Casale souhaite que le partage des heures UFR/INSPE apparaisse ultérieurement dans la construction des maquettes finalisées et insiste sur l'articulation UFR/INSPÉ dans toutes les UE.

C. Kerbrat-Ruellan souhaite également conserver cette articulation et pose la question de la méthode de discussion : pour les parcours académiques, faudra-t-il créer des espaces de discussion sur les sites ?

A. Leprince souligne que la présence ou non des enseignants-chercheurs peut modifier la répartition des heures UFR/INSPÉ.

Le volume global de ce projet de maquette générique est de

- 852 heures pour le 1<sup>er</sup> degré
- 800 h pour le 2<sup>nd</sup> degré

A. Leprince et PY. Jouan précisent que pour certains parcours bi ou tri-disciplinaires, il est difficile de consacrer autant d'heures que prévues à la recherche (université de Rennes 2 et parcours PLP à Lorient)

Sous réserve des remarques, la diffusion de la maquette est approuvée.

### **3. Projet d'arrêté sur la formation initiale des fonctionnaires stagiaires**

---

Dans le projet d'arrêté, datant du 23/10, il est indiqué que :

- Les fonctionnaires stagiaires bénéficient d'un parcours de formation adapté, établi par une commission académique dont la composition est fixée par le Recteur d'académie.
- Le parcours de formation tiendra compte des parcours académique et professionnel antérieurs et des besoins du stagiaire identifiés grâce à un diagnostic partagé qui peut s'appuyer sur des tests de positionnement.

Selon les cas, le parcours de formation se fera par :

- Un crédit de jours de formation.
- Une alternance.

Le crédit de jours de formation (jours de décharge) devrait concerner :

- Les stagiaires issus d'un Master MEEF disposant d'une expérience en responsabilité en milieu scolaire (1/3 temps alternants), et les professeurs détachés.

L'alternance devrait concerner :

- Les stagiaires issus d'un Master MEEF sans expérience en responsabilité en milieu scolaire,
- Les stagiaires autres que ceux issus du Master MEEF,
- Les stagiaires sans obligation de Master.

Il reste des interrogations :

- La durée effective de l'expérience en responsabilité en milieu scolaire (12 mois exigés ?)
- Le nombre de jours de décharges
- Les modalités de l'alternance
- Les moyens pour permettre à l'INSPÉ d'assurer cet accompagnement
- La date de publication de l'arrêté définitif.

Conséquences :

Sur la notion de 1/3 temps alternants, les étudiants privilégieront-ils l'alternance ? les contrats 1/3 temps alternants ne seront pas très attractifs (les AED restent mieux payés que les 1/3 temps alternants).

Une rencontre avec le secrétaire général de l'académie est à organiser afin de prévoir notamment le nombre de 1/3 temps alternants pour la rentrée 2021.

Pour C. Kerbrat-Ruellan et A. Leprince, la pratique accompagnée en M2 est plus favorable à l'obtention du concours, sachant que le texte prévoit une alternance pour les étudiants sans expérience professionnelle.

C. Kerbrat-Ruellan souligne qu'on ne sait pas quelles propositions seront faites aux M1 rentrés en septembre pour leur année de M2.

N. Tocquer précise que, lors de la réunion du réseau des INSPÉ (ce même jour), il a été évoqué que la DGESCO émettait l'hypothèse de placer les titulaires des masters MEEF (alternants ou non) en responsabilité, à temps plein. Cette modalité aura un impact sur la détermination des capacités d'accueil 2021-2022.

#### **4. Dossier d'autoévaluation HCERES**

---

La campagne nationale de l'autoévaluation HCERES a été lancée en novembre 2019. Le travail n'a pas pu être avancé par l'administration provisoire pour cause de réforme et de crise sanitaire. Le Master MEEF est concerné mais plusieurs INSPÉ se sont interrogés sur la nécessité de faire ce travail, en pleine réforme de la formation initiale, même si la construction des maquettes aurait pu être facilitée par l'évaluation du Master. Pour information, le Master MEEF n'a jamais été évalué.

Le VP-CFVU de l'UBO a demandé à l'INSPÉ un document d'une dizaine de pages, avec un état des lieux général du pilotage du Master MEEF.

N. Tocquer demande aux membres du bureau de direction s'ils souhaitent que l'analyse soit plus approfondie et si le document présenté doit être voté par le conseil d'institut du 27 novembre.

C. Kerbrat-Ruellan souligne que les universités déposent actuellement beaucoup de dossiers d'autoévaluation, car ils sont nécessaires à l'accréditation. Cependant, même si c'est un moment important dans la vie universitaire, le retour de l'autoévaluation est souvent insatisfaisant. Si une audition pour le Master MEEF est demandée, la communauté de l'INSPÉ sera en mesure de répondre aux interrogations, même sans cette autoévaluation.

Les membres du bureau décident de soumettre au vote du conseil de l'institut du 27/11/2020, le document qui sera transmis à l'UBO.

#### **5. Capacités d'accueil 2021-2022**

---

Le calendrier de vote des capacités d'accueil dans les universités est le suivant :

- UBO : vote le 9/12
- UBS : le prochain vote des capacités sera fait sans les effectifs du master MEEF
- Université Rennes 2 : vote le 11/12
- Université de Rennes 1 : date non connue.

Pour la rentrée 2020, le dispositif des 1/3 temps a été un critère important dans la détermination des capacités d'accueil.

La stratégie pour la détermination des capacités à la rentrée 2021 peut être simplifiée : en fonction des effectifs actuels.

Il est cependant nécessaire de rester vigilant vis-à-vis de l'insertion professionnelle, car le nombre de places aux concours n'augmente pas.

N. Tocquer propose qu'un document récapitulatif des capacités d'accueil circule entre les universités et fasse l'objet d'une discussion, avant d'être transmis pour vote au conseil de l'institut.

## **6. Questions diverses**

---

Pas de questions diverses